

13 OCT. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC****SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSCH, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET**Délibération 2022-62****Objet : Avenant de la convention d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) 2019-2022**

Madame Marie-Claire KARST, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

La convention d'objectifs et de financement des E.A.J.E 2019-2022, signée entre la C.A.F de la Gironde et la Ville de Pessac le jeudi 23 mai 2019, présente un avenant qui a pour objet d'actualiser le mode de fonctionnement de la P.S.U pour l'année 2022 et ce pour les structures pessacaises suivantes :

- La Crèche Familiale - 22 bd Saint Martin
- Le Multi-accueil Calune - 6 rue du 19 mars 1962
- Le Multi-accueil Cazalouette - 20 avenue Pierre Castaing
- Le Multi-accueil Les Petits Poucets - 4 allée des Cigales
- Le Multi-accueil Serpentine - 1 avenue du Maréchal Juin

Cet avenant a pour objet de simplifier le traitement des ressortissants du régime général qui entre directement dans le calcul du montant de la prestation de service via un taux de ressortissants du régime général. La simplification de traitement de cette prestation de service va permettre d'alléger les démarches de contrôle et de mettre en place un taux fixe.

Le présent avenant, prend effet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à :

- Signer l'avenant à la convention ci-jointe avec la CAF,
- Signer tout document se rapportant à celui-ci.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU